

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° 19****RAPPORT DU DELEGATAIRE DU PORT DES ISSAMBRES - SOCIETE DU PORT  
DES ISSAMBRES - ANNEE 2021/2022**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
8 décembre 2022		33	27	30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Etaient présents** : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. MASSON, M. BACQUET, Mme LOUISA, M. PRIARONE, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Isabelle NOURI à M. Yoann GNERUCCI, Mme Marie-Line BIANCHI à M. Christian BESSERER, M. Olivier COUTANT à M. Ken TISSIER.

**Absents** : M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

\*\*\*\*\*

Monsieur SAVIO soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cahier des charges de la concession du port des Issambres en date du 22 mai 1978,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 25 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que la S.A du Port du Port des Issambres, concessionnaire du Port des Issambres, comptant environ 406 anneaux, établit chaque année un « Rapport du Délégué », document décrivant ses activités, travaux et résultats, et que cette concession portuaire passée en 1978 pour une durée de 50 ans se terminera le 31 décembre 2028,

**AR Prefecture**

083-218301075-20221215-DEL1512202219-DE  
Reçu le 22/12/2022

**CONSIDERANT** que ce document pour l'année 2021/2022 (activité du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022) a été transmis à la Commune le 14 octobre 2022 (cf. pièce jointe),

**CONSIDERANT** que ce rapport synthétise l'ensemble des activités du concessionnaire dont les actions pour 2021/2022 sont détaillées selon 3 axes de fonctionnement :

**Renouvellement – Modernisation :**

- Changements de plusieurs disjoncteurs sur les bornes de distribution (suite aux recommandations de l'A.P.A.V.E.),
- Renouvellement annuel des manilles de liaison des chaînes mères et chaînes filles,
- Renouvellement des blocs de liaisons inter-pontons (silent-block en élastomère/inox), etc.

**Développement – Sécurité :**

- Mise en place d'éclairages LED,
- Réalisation du cheminement piétonnier d'accès au débarcadère de navettes à passagers avec accessibilité aux P.M.R.
- Clôture de la zone à sec, etc.

**Sensibilisation – Communication :**

- Implantation de la signalétique Biohut,
- Journées de sensibilisation et de suivi pédagogique en concertation avec les services de la Commune, etc.

**CONSIDERANT** que les tarifs ont subi une hausse de 1 % pour les postes de 12 mètres et plus en saison et que les charges amodiataires sont passées de 58,95 euros par action à 59,70 euros par action,

Il est constaté que globalement, les recettes, hors produits exceptionnels, reprises sur provisions et transfert de charges, soit 364 232,48 euros, sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent et que le chiffre d'affaires net s'élevait au 31 mars 2021 à 354 411 euros (356 929 euros pour le précédent exercice). La redevance domaniale due par le concessionnaire à la Commune pour l'année 2021 s'élève à 55 017 euros (52 424,30 euros durant l'exercice précédent),

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport du délégataire du port des Issambres pour l'exercice 2021/2022 joint en annexe de la présente délibération.

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS**, 15 décembre 2022



Le Maire,  
Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

AR Prefecture

083-218301075-20221215-DEL1512202219-DE  
Reçu le 22/12/2022

# PORT DES ISSAMBRES RAPPORT ANNUEL 2021/2022



SA du Port des Issambres

Rapport délégataire exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

083-218301075-20221215-DEL1512202219-DE  
Reçu le 22/12/2022

**SA du PORT des ISSAMBRES**

**Bureau du Port - 83380 LES ISSAMBRES - Tél. : 04 94 49 40 29**

Société Anonyme au capital de 94 838.53 €

SIRET n° 722 007 093 00023 - APE 8551Z - N° TVA FR 39 722 007 093

### Article 1411-3 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

### Article 1411-13 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la Commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

## SOMMAIRE

TITRE 1 - Identification du Concessionnaire	4
TITRE 2 - Objet de la Concession	5
TITRE 3 - Rapport/Bilans Annuels Financiers de l'exercice 2021/2022	5
TITRE 4 - Rapport/Bilans Annuels concernant la qualité du Service Public de l'exercice 2021/2022	5
1. Données techniques et physiques	5
2. Prestations aux usagers, visiteurs et utilisateurs	7
3. Sécurité, hygiène, environnement	9
4. Environnement, Pollutions	10
5. Productivité et répartition des surplus de productivité	12
6. Effectifs employés	13
7. Contentieux en cours	13
8. Indicateurs illustrant le principe d'égalité des usagers	13
9. Indicateurs illustrant le principe de continuité	14
TITRE 5 - Annexes	14

**TITRE 1 – Identification du Concessionnaire**

SA du PORT des ISSAMBRES

Domiciliée à :

- Bureau du Port
- 83380 LES ISSAMBRES

Téléphone : 04 94 49 40 29

Immatriculée à l'INSEE :

- SIRET n° 722 007 093 00023
- APE 8551Z
- RCS Fréjus 722 007 093

La Société, initialement constituée sous forme de société à responsabilité limitée, suivant acte sous seing privé en date du 17 décembre 1971 à Paris, a été transformée en Société Anonyme, par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 mai 1980.

L'Assemblée Générale a nommé parmi ses actionnaires les membres composant le Conseil d'Administration qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Monsieur Guy ROBERT en est le Président depuis le 2 août 2002.

La société a pour objet :

- D'obtenir par tous moyens et voies de droit de toutes administrations qu'il appartiendra, de toute personne physique ou morale, ou collectivité publique, la propriété, la jouissance, le droit à l'occupation ou la concession de biens située aux Issambres et au voisinage et à l'intérieur des eaux de mer bordant le territoire de ladite Commune, notamment le droit d'occupation du plan d'eau où sera édifié le port de plaisance des Issambres ;
- L'étude et la réalisation de tous travaux en vue de la construction d'un port de plaisance et de ses annexes, la recherche de tous concours financiers et engagements bancaires pour mener à bien cette opération ;
- La division des immeubles en fractions destinées à être attribuées exclusivement en jouissance aux associés : postes d'amarrage pour bateaux de plaisance et locaux commerciaux ou de services nécessaires ou utiles aux besoins des usagers du port ; la gestion, l'exploitation directe ou indirecte et l'entretien de ces immeubles et de tous ouvrages, appareils et installations de la concession ;
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Créée en 1978, l'effectif moyen de la SA du Port des Issambres est de 8.60 ETP.

Monsieur TORREGROSSA GARCIA André en est le Commissaire aux Comptes Titulaire depuis l'origine et le CABINET SGCC, Commissaire aux Comptes Supplément, représenté par Monsieur MOUVET Christian.

## TITRE 2 – Objet de la Concession

### La Délégation de service public attribuée par la Commune porte sur :

La Concession à la Société du Port des Issambres de l'établissement et de l'exploitation du Port de Plaisance des Issambres.

Par acte : Cahier des charges de Concession

Pour une durée de : 50 ans (01/01/1979 – 31/12/2028)

## TITRE 3 – Rapport/Bilans Annuels Financiers de l'exercice 2021/2022

Ci-après, est annexée la liasse fiscale comprenant :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le tableau des immobilisations,
- Le tableau des amortissements,
- Les provisions inscrites au bilan,
- L'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice,
- L'affectation du résultat.

## TITRE 4 – Rapport/Bilans Annuels concernant la qualité du Service Public de l'exercice 2021/2022

### 1. Données techniques et physiques

Les commerces disponibles sur le Port sont les suivants :

- Un restaurant Le Quai des Issambres,
- Fun aventure,
- Un restaurant La Galinette,
- Un magasin de location d'articles liés aux loisirs et au sport,
- Le guichet de vente des titres de transport des Bateaux Verts,
- Un restaurant L'Abri Côtier,
- Une crêperie Delicious,
- Un restaurant Les Alizées,
- Un club de Plongée,
- SPM (maintenance nautique),
- Marine Distribution (accastillage),
- AJC Shipchandler (location navires),
- Un chantier naval.

Le tableau ci-dessous est une synthèse de l'occupation du plan d'eau ; nous trouvons le détail des navires occupant le plan d'eau et la répartition par type d'occupation.

Contrats du 01/03/21 au 28/02/22									
	Amodiaire	Annuel	Escale	Invité	Mensuel	Professionnel	Pêcheur	Total	
6m	171	86	44	1	167	1	6	476	
8m	71	36	29	0	40	0	0	176	
10m	54	25	69	0	52	2	0	202	
12m	20	14	131	0	48	2	0	215	
15m	4	4	23	0	2	0	0	33	
16m	0	2	1	0	0	0	0	3	
Total Qts	320	167	297	1	309	5	6	1 105	

Le nombre total de navires est supérieur au nombre de places car certains parmi nos 320 amodiataires n'occupent que temporairement leur mouillage. Nous optimisons l'occupation du plan d'eau en louant autant que possible les places disponibles.

Capacités : 406 places

Date de construction : 1979

#### Origine de la clientèle annuelle

Nous vous présentons, ci-dessous, une analyse de l'origine de notre clientèle, y compris les plaisanciers en escale, comptabilisée en fonction du lieu de résidence.

Contrats du 01/03/21 au 28/02/22		
Origine	Quantité	%
VAR	297,00	27%
PACA	103,00	9%
RÉGION PARISIENNE	87,00	8%
AUTRES DÉPARTEMENTS	306,00	28%
ETRANGER	312,00	28%
Total	1 105,00	



## ~~2. Prestations aux usagers, visiteurs et utilisateurs~~

Comme chaque année, au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer l'attractivité touristique du Port et les services destinés aux usagers du Port, tant locataires et amodiataires que professionnels, visiteurs de passage et utilisateurs occasionnels.

La disponibilité de l'équipe portuaire, le soin apporté à la satisfaction des plaisanciers et du public, des commerçants et l'accueil sont des atouts majeurs auxquels nous sommes particulièrement attachés. Tous les usagers du Port font preuve d'une exigence légitime et requièrent une attention renouvelée.

Les services disponibles sur le Port sont les suivants :

- Accueil et surveillance des installations 24h/24h, 365 jours par an
- Prévisions en temps réel météorologie sur écran en défilement 24h/24h avec réactualisation toutes les heures
- Site Internet du Port dynamique
- Bornes de recharges véhicules électriques
- Panneaux d'affichages complémentaires (Panneaux d'Informations Environnementales - Nautiques - Festivités Locales)
- Affichage du plan détaillé du Port avec localisation des services
- Station d'avitaillement ouverte toute l'année tous les jours avec assistance à l'accostage
- Navettes à passagers pour de multiples destinations
- Cale de mise à l'eau
- Possibilité de paiement par carte bancaire
- Containers sélectifs sur l'aire technique, compacteur et local de récupération de déchets industriels (huiles et batteries)
- Chantier naval 25 T MAT MAE
- Shiphandler
- Plongée sous-marine
- Location de bateaux (moteur et voile) et de jet ski
- Location de vélos électriques
- Grand choix de restauration

La grille des redevances d'amarrage du Port ci-dessous a été validée en Conseil d'Administration puis présentée au Conseil Portuaire.

**BAREME des TAXES de STATIONNEMENT applicable du 01/03/2021 au 28/02/2022**
**PORT des ISSAMBRES**

Tél : 04 94 49 40 29

Catégories	longueur bateau maxi	largeur <sup>(1)</sup> bateau maxi	du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars			avril-mai-juin-septembre			juillet-août			Escale 2 Jours Maxi
			jour	semaine	mois	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois	
A.B. B.C. C.D.	de 0 à 6,49m	2,35 2,52 2,73	8,40 9,00 9,60	50,40 54,00 57,60	201,60 216,00 230,40	19,90 21,60 23,20	119,40 129,60 139,20	477,60 518,40 556,80	25,90 27,80 29,30	155,40 166,80 175,80	621,60 667,20 703,20	20,70 22,20 23,40
E.F. E.G. F.G.	de 6,50 à 7,99m	2,70 2,84 2,99	10,10 11,70 12,50	60,60 70,20 75,00	242,40 280,80 300,00	24,20 27,10 28,80	145,20 162,60 172,80	580,80 650,40 691,20	30,90 34,80 36,70	185,40 208,80 220,20	741,60 835,20 880,80	24,70 27,80 29,40
H.I. I.J. J.K.	de 8 à 9,99m	3,25 3,53 3,64	15,80 17,40 18,00	94,80 104,40 108,00	379,20 417,60 432,00	33,00 36,30 37,70	198,00 217,80 226,20	792,00 871,20 904,80	40,40 44,70 46,20	242,40 268,20 277,20	969,60 1 072,80 1 108,80	32,30 35,80 37,00
L.M. M.N. N.O.	de 10 à 11,99m	3,80 4,13 4,25	23,60 26,10 26,80	141,60 156,60 160,80	566,40 626,40 643,20	46,40 51,30 52,80	278,40 307,80 316,80	1 113,60 1 231,20 1 267,20	53,10 58,60 60,30	318,60 351,60 361,80	1 274,40 1 406,40 1 447,20	42,50 46,90 48,30
P.Q.R.	de 12 à 14,99m	4,70	32,00	192,00	768,00	54,90	329,40	1 317,60	62,90	377,40	1 509,60	53,20
S	de 15 à 15,99m	4,70	34,20	205,20	820,80	55,80	334,80	1 339,20	72,30	433,80	1 735,20	61,20
T	de 16 à 16,99m	4,70	38,20	229,20	916,80	59,50	357,00	1 428,00	82,30	493,80	1 975,20	69,70
U	de 17 à 17,99m	5,00	42,00	252,00	1 008,00	64,00	384,00	1 536,00	88,50	531,00	2 124,00	74,90

**Tarif multicoque +50%**

<sup>(1)</sup> Dans chaque catégorie, l'emplacement doit pouvoir contenir en longueur et en largeur, outre les dimensions réelles du navire qui y stationne : la delphinrière, la plage arrière, les bossoirs et tous les accessoires à poste.

Tarifs Hebdomadaires et Mensuels applicables par période et non proratisables

Le tarif "semaine", "mois" ou "forfait annuel" ne sera appliqué que dans le cas d'un contrat souscrit en début de séjour

Ce tarif comprend la taxe de séjour de 0,33cts par nuitée

Dans ces prix ttc sont inclus : l'eau et l'électricité (éclairage de bord). Viennent en sus : le téléphone et l'électricité (forfait consommation pour chauffage et petits travaux à bord)

<sup>(2)</sup> uniquement applicable aux bateaux titulaires d'un contrat annuel

Les modifications des tarifs 2021/2022 sont reprises ci-après :

- Aucune augmentation par rapport à l'exercice 2020/2021,
- Augmentation des charges amodiataires de 59.70 € à 62.60 € par action.

**Taxes, redevance domaniale**

- Le poste redevance domaniale est en hausse de 6.47 %.
- Le montant de la Taxe de séjour versée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021 s'élève à 2 352.90 €.

Registre des réclamations : Etat néant.

### 3. Sécurité, hygiène, environnement

MATERIEL DE SECURITE OU MOYENS DE SECOURS déjà en place sur le Port :

- Un barrage anti-pollution de 50m nous permettant de fermer complètement le Port ou de ceinturer le plus grand bateau pouvant stationner dans le Port,
- 18 extincteurs,
- 8 bouées couronnes de sauvetage,
- 4 bornes à incendie,
- 1 couverture anti-feu,
- 7 échelles de sécurité,
- 1 défibrillateur.

Nous pouvons synthétiser notre démarche d'actions pour 2021-2022 sur 3 axes de fonctionnement :

#### *Renouvellement - Modernisation*

- Pour donner suite à l'inspection annuelle de l'APAVE, nous avons procédé aux changements de plusieurs disjoncteurs sur les bornes de distribution,
- Renouvellement annuel des manilles de liaison des chaînes mères et chaînes filles,
- Renouvellement des blocs de liaisons inter-pontons (silent-block en élastomère/inox),
- Comblement et réparation de plusieurs affouillements en bord de quai,
- Mise en service de 4 emplacements parking avec bornes de recharge pour véhicules électriques.

#### *Développé/sécurité*

- Mise en place de l'éclairage LED sur les candélabres du parking quai A et de l'angle des quais G et H,
- Réalisation du cheminement piétonnier pour l'accès aux navettes à passagers avec accès PMR, mis en place d'un nouvel éclairage et installation d'un ralentisseur,
- Clôture de la zone à sec côté talus route du littoral,
- Nettoyage et traitement platelage pontons.

#### *Sensibilisation – Communication*

- Implantation de la signalétique Biohut,
- Deux Journée de sensibilisation et suivi pédagogique ont été organisées en collaboration avec les services de la Commune et services scolaires en vue de sensibiliser le jeune public.

Nous vous présentons, ci-après, les prévisions de travaux, installations et aménagements envisagés pour l'exercice à venir :

- La réfection des marquages de sécurité et d'accès à la zone ATEX sur le môle,
- La réalisation d'une fresque sur la digue côté pêcheurs,

- Mise en place de nouveaux ralentisseurs,
- Pose d'un rocher manquant dans la digue,
- L'embellissement du quai H (peinture muret, numérotation etc.).

#### 4. Environnement, Pollutions

La S.A. du Port des Issambres, déjà titulaire du Pavillon Bleu des Ports depuis plus de 15 ans et soucieuse de préserver l'environnement tout en pérennisant l'activité économique portuaire a décidé en 2005 de s'engager dans la démarche de certification « Ports Propres » dans l'objectif d'améliorer la qualité environnementale des Ports de la Commune.

Avec la mise en œuvre de tous les moyens techniques et réglementaires en vue de limiter l'impact de pollutions potentielles dans un environnement portuaire, cette démarche a été récompensée par l'attribution en 2016 de la certification Européenne AFAQ/AFNOR « Gestion Environnementale Portuaire » qui récompense à ce jour 67 ports en France.

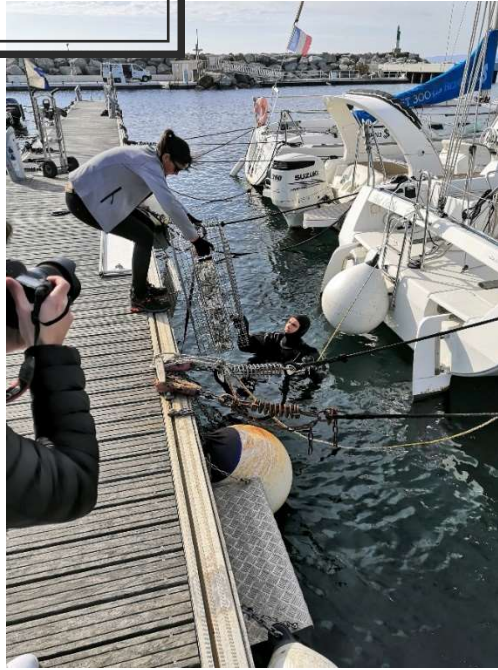
Pour autant ce résultat ne pouvant être considéré comme une finalité, la volonté du gestionnaire du Port à prendre des engagements concrets pour lutter en faveur de la préservation des milieux aquatiques, l'a amené en 2019 à s'investir avec le process BIOHUT.

Ce projet vise à restaurer le cycle naturel en proposant un habitat artificiel ayant pour fonction de protéger les post-larves et les jeunes poissons dans un environnement portuaire aux quais droits et aux fonds peu propices à leur développement ; chaque nurserie est composée d'une structure métallique qui contient des coquilles d'huîtres recyclées, où vont venir se nicher des petits organismes qui nourriront bientôt les petits poissons du port, surtout les jeunes juvéniles d'1cm environ.

Biohut, véritable labyrinthe artificiel, protège également les poissons des attaques de prédateurs ; les quais et les pontons deviennent alors de véritables refuges pour de nombreuses espèces aquatiques. En somme, c'est le gîte et le couvert pour les jeunes poissons !

- Suivi du projet BIOHUT :

En partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Région, la Commune de Roquebrune/Argens et la S.A. du Port des Issambres, le projet BIOHUT est rentré dans sa phase active avec la mise en place au printemps 2020 de 25 nurseries réparties sur l'ensemble du Port.



Pendant les quatre années du projet, des biologistes marins viendront plonger pour réaliser des suivis écologiques qui permettront de rendre compte de l'évolution de l'abondance, de la diversité et du stade de développement des espèces dans les nurseries.

Outre l'aspect environnemental, le projet a aussi un objectif de sensibilisation du public.

A cet effet, deux journées d'animation et de sensibilisation se sont tenues les 20 mai et 10 novembre pour le plus grand bonheur de nombreux enfants et accompagnateurs présents.



Quelques nurseries BIOMOR ont été installées devant le débarcadère du quai H, où elles sont visibles par tous et vont permettre la mise en place chaque année d'ateliers de sensibilisation lors de journées pédagogiques avec les écoles de la Commune.

Dans ce sens et d'ici la fin de l'année, tout un visuel de panneaux sera mis en place.



La certification AFAQ Ports Propres Actif en biodiversité complètera le dispositif reconnaissant le Port engagé dans des actions concrètes envers la protection et la restauration de la faune et de la flore du littoral. Seulement 24 ports à ce jour en France ont obtenu cette certification « Actif en Biodiversité ».

## 5. Productivité et répartition des surplus de productivité

Globalement, les recettes, hors produits exceptionnels, reprises sur provisions et transfert de charges, soit 391 425 € sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

\* Les locations, qui représentent 89 % de nos produits, sont en progression de + 2.13 %. Les tarifs n'ayant quant à eux subi aucune augmentation en 2021/2022.

\* Concernant les produits accessoires facturés, il s'agit de :

* Stationnement à sec	1 711,64
* Vente de badges	5 282,65
* Notes de frais divers (plongée/pompage/amarrage/remorquage...)	1 565,18
* Contremarches	375,02
* Cessions d'anneaux	4 249,80
* Pompage Bac à graisse Commerces	828,84
* Droit d'accostage navettes	15 000,00
	<b>29 013,13</b>

Comptabilisés pour 29 013.13 €, ils sont en hausse de 79.94 % par rapport à l'exercice passé.

**6. Effectifs employés**

L'effectif du Port des Issambres se décompose de la façon suivante :  
(Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance)

Nombre	Qualification
1	Directeur de Port (temps partiel)
1	Directeur technique (temps partiel)
1	Directrice financière (temps partiel)
2	Maître de Port (dont 1 temps partiel)
3	Agent portuaire 4 <sup>ème</sup> échelon
1	Agent portuaire 3 <sup>ème</sup> échelon
2	Agent portuaire 1 <sup>er</sup> échelon (dont 1 temps partiel)
1	Agent administrative et d'accueil (temps partiel)

**7. Contentieux en cours**

Néant

**8. Indicateurs illustrant le principe d'égalité des usagers**

Les demandes de locations annuelles, qui ne peuvent pas être satisfaites, sont enregistrées sur des listes d'attente par type de mouillage (longueur, largeur et tirant d'eau).

La liste d'attente par catégorie de mouillage est tenue à la Capitainerie.

Cette liste d'attente comporte 132 demandeurs :

- 38 jusqu'à 8m,
- 33 jusqu'à 10m,
- 32 jusqu'à 12m,
- 23 jusqu'à 15m.

Les locations d'été font l'objet d'une liste d'attente établie dès réception des demandes de réservation.

## 9. Indicateurs illustrant le principe de continuité

Horaires d'ouverture de la Capitainerie : 7jours/7, 24 heures/24

Accueil des bateaux et services portuaires

Accueil et services administratifs

### TITRE 5 - Annexes

Pour servir et valoir ce que de droit,

A Roquebrune-Sur-Argens, le 11 août 2022

La SA du Port des Issambres

Monsieur ROBERT Guy

En sa qualité de Président

